

LA COMMUNE RECHERCHE EN INTERNE

UN CHEF D'ÉQUIPE DES ESPACES VERTS

Agent de maîtrise – Catégorie C

DIRECTION : CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

SERVICE : Espaces verts

MISSIONS Activités

HORAIRES :

**En journée continue avec pause méridienne ½ H
du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30
le vendredi de 7h30 à 14h30.**

**Pour la saison estivale du 01/06 au 31/08
du lundi au jeudi de 6h00 à 14h00
le vendredi de 6h00 à 13h00.**

Travail possible les week-ends et jours fériés

**Au sein de la Direction du Centre Technique Municipal, le Chef d'équipe assure
l'encadrement d'une équipe de jardiniers (8 agents)**

- Planification et suivi des interventions de l'équipe
- Préparation des chantiers (autorisation de voirie, DT, DICT...)
- Commande et préparation des matériaux et matériel
- Suivi de l'entretien du matériel
- Contrôle de la qualité du service rendu et de la bonne exécution des travaux
- Gestion des ressources humaines de l'équipe, suivi sur le terrain
- Suivi du planning des congés
- Réalisation des entretiens annuels d'évaluation

PROFIL

- Formation d'agent de maîtrise, formation en espaces verts et aménagements paysagers
- Connaissance et expérience de la fonction occupée, expérience dans l'encadrement d'une équipe régie espaces verts
- Capacité à analyser un problème spécifique et aptitude à vérifier le cadre réglementaire
- Connaissance requise en réglementation de sécurité, hygiène et sécurité, sécurité au travail
- Connaissance des outils de bureautique (Excel, PPT, Word)
- Connaissance souhaitée d'un logiciel de suivi des interventions (As-Tech)
- Capacité à organiser, planifier et vérifier la bonne exécution des tâches
- Capacités organisationnelles, rigueur et polyvalence
- Formation aux gestes de premiers secours conseillée
- Permis B requis, autres à préciser (PL, CACES, ...)

Les agents intéressés par ce poste sont priés de faire acte de candidature, par écrit, sous-couvert de leur hiérarchie, au plus tard le 4/11/2022 auprès de la Direction des Ressources Humaines qui centralisera ces courriers et les transmettra à qui de droit.